

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2023/012**

L'an deux mille vingt-trois,  
le 20 mars à vingt heures trente minutes,  
le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 15 mars  
2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la  
présidence de M. Janick ALARY, Maire.

Nombre de Membres  
en exercice : 23  
Nombre de Membres  
présents : 13

Présents :  
Mmes Katia PELTIER, Aline VIOLANTE, Patricia HULAK, Catherine  
LACOUX, Mireille de la CROMPE et Katia BOIS

Ms Janick ALARY, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Jean-Pierre  
MARTINEAU, Claude DAMOTTE, Éric POUGETOUX et Rodolphe GODIN

formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de suffrages  
Votes : 20  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Pour : 20

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

Mme Christine SACRISTAIN donne pouvoir à M. Paul-Emile BELLALOUM  
Mme Marie-Laure THEPENIER donne pouvoir à Mme Mireille de la  
CROMPE

Mme Carol PASQUET donne pouvoir à Mme Patricia HULAK  
Mme Lucie MAHUTEAU donne pouvoir à Mme Katia PELTIER  
M. Johnny GAUTRON donne pouvoir à Mme Catherine LACOUX  
M. Nicolas PALACH donne pouvoir à M. Jean-Pierre MARTINEAU  
M. Claude ABLITZER donne pouvoir à M. Janick ALARY

Absent(es) excusé(es) sans remise de pouvoir :

M. Martial AUGER  
Mme Brigitte ROY  
Mme Olivia COTTEY

M. Rodolphe GODIN est nommé secrétaire de séance.

---

**Adoption des tarifs du restaurant scolaire applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023**

Madame Catherine LACOUX, Conseillère municipale déléguée à la transition verte et à la restauration scolaire expose à l'Assemblée la nécessité de revoir la politique tarifaire de la restauration scolaire à compter de la rentrée 2023-2024 en raison de la forte inflation du coût de ce

service touché à la fois par l'inflation des denrées alimentaires, des coûts énergétiques et la revalorisation du point d'indice, impactant la masse salariale.

Il est rappelé par ailleurs que la commune maintient sa politique volontariste, dans le cadre de la loi EGALIM avec le respect des proportions de produits bio et labellisés et son soutien à sa politique d'achat en circuit court.

Mme LACOUX rappelle à cette occasion, qu'outre le temps de la pause méridienne, la commune offre gracieusement à l'ensemble des enfants fréquentant les services périscolaires, un goûter équilibré de même qualité.


Entendu les éléments présentés par le rapporteur, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

**ADOpte** les tarifs suivants pour la restaurant scolaire, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

Libellé par type de repas	<i>coût unitaire repas année scolaire 2022- 2023</i>	<b>coût unitaire repas à compter du 01.09.2023</b>
tarif pour 1 enfant fréquentant le restaurant scolaire ( <i>tarif ordinaire en 2022</i> )*	3,10 €	<b>3,90 €</b>
tarif pour 2 enfants fréquentant le restaurant scolaire	inexistant	<b>3,60 €</b>
tarif pour 3 enfants fréquentant le restaurant scolaire (famille nombreuse et PAI)	2,40 €	<b>3,00 €</b>
tarif exceptionnel**	3,80 €	<b>4,00 €</b>
tarif adulte	3,80 €	<b>4,00 €</b>
* tarif ordinaire applicable pour enfants inscrits ** tarif exceptionnel applicable pour enfants non inscrits, besoin ponctuel		

<b><u>ACTE EXECUTOIRE</u></b>	
Transmis au représentant de l'Etat le	22 / 03 / 2023
Reçu par le représentant de l'Etat le	22 / 03 / 2023
Publié le	22 / 03 / 2023

Pour extrait certifié conforme,  
Azay-sur-Cher, le 21 mars 2023

Le Maire  
  
 Janick ALARY